

## **Rôle du projet Péribonka dans ce contexte**

### **La production de cette nouvelle centrale sera intégrée à celle du parc existant d'Hydro-Québec Production**

- Ce parc doit d'abord alimenter la demande de base du Québec en vertu du contrat patrimonial (165 milliards de kWh)
- L'excédent de production peut faire partie des approvisionnements constitués pour :
  - sécuriser les ressources du parc en cas d'aléas naturels (faible hydraulité par exemple) ou techniques (pannes d'équipements par exemple)
  - répondre à des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution
  - contribuer aux transactions d'Hydro-Québec Production sur les marchés hors Québec selon les conditions de ces marchés